

Certifications en allemand, anglais et espagnol

Calendrier des épreuves orales et écrites - session 2018

NOR : MENE1722915N

note de service n° 2017-143 du 23-8-2017

MEN - DGESCO DEI

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs ; aux chefs d'établissement des établissements publics locaux d'enseignement et des établissements d'État ; aux directrices et directeurs des services académiques des examens et concours

Les épreuves écrites évaluant la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit et l'expression écrite de la session 2018 auront lieu :

- **pour l'anglais et l'espagnol** : le mardi 6 février 2018 aux heures locales indiquées ci-dessous :

Anglais	Horaires	Espagnol	Horaires
Durée : 120 min + pauses		Durée : 140 min + pauses	
France métropolitaine	09h00 - 11h30	France métropolitaine	09h00 - 11h45
Guadeloupe et Martinique	09h00 - 11h30	Guadeloupe et Martinique	09h00 - 11h45
Guyane	09h00 - 11h30	Guyane	09h00 - 11h45
La Réunion	09h00 - 11h30	La Réunion	09h00 - 11h45
Mayotte	09h00 - 11h30	Mayotte	09h00 - 11h45

- **pour l'allemand** : le mardi 13 mars 2018 aux heures locales indiquées ci-dessous :

Allemand	Horaires
Durée : 160 min + 2 pauses	
France métropolitaine	09h00 - 12h00
Guadeloupe et Martinique	09h00 - 12h00
Guyane	
Mayotte	09h00 - 12h00

À titre dérogatoire, pour l'académie de La Réunion uniquement, les épreuves écrites d'allemand se dérouleront le jeudi 12 avril 2018.

Allemand	Horaires
Durée : 160 min + 2 pauses	
La Réunion	09h00 - 12h00

Pour toutes les académies, les épreuves orales évaluant l'expression orale se dérouleront, pour les trois langues concernées, entre le lundi 19 février et le vendredi 30 mars 2018 à des dates fixées au niveau académique.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,
L'adjoint au directeur général de l'enseignement scolaire,
Xavier Turion